

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3764 - Jeudi 26 Novembre 2020 - Prix : 200 Fc

**SOCIÉTÉ**

## **Ouverture d'une enquête après la mort « naturelle » du prisonnier Soulé**



Mohamed Abdou procureur  
de la république

### **COMMUNIQUÉ**

**Nous informons notre aimable clientèle de la reprise des vols EWA AIR Moroni-Mayotte-Moroni tous les vendredis à compter du 27 novembre avec des correspondances pour la Réunion.**

**Nos bureaux sont ouverts de 8 H à 12H.  
Contact : + 269 773 87 41/email : [resa@australairkm.com](mailto:resa@australairkm.com) /  
Route de l'Alliance Franco-Comorienne**

## CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS :

## Me Fahmi Said Ibrahim : "[Mzimba] a privé les avocats de participer au vote"

Après l'assemblée générale électorale du Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Moroni, deux avocats se battent pour un fauteuil, Me Abdloihabi désigné par le bureau sortant conduit par Me Mzimba, et Me Tadjidine choisi par la majorité des avocats.

Deux bâtonniers pour un fauteuil ! La situation ne semble pas s'apaiser depuis l'assemblée générale électorale tenue le dimanche dernier. Alors que l'ancien bâtonnier Me Ibrahim Mzimba a proclamé Me Mohamed Abdouloihabi comme étant le nouveau bâtonnier, la majorité des avocats ont élu à leur tour Me Tadjidine Ben Mohamed comme bâtonnier. Une situation regrettable aux yeux des hommes aux toges noires.

« Les élections ont eu lieu dans un climat regrettable. Celui qui a été déclaré élu par le bâtonnier sortant a été proclamé élu par acclamation sans même qu'il ait pris le soin de l'acclamer. Vous en conviendrez, le spectacle était triste pour notre profession. Surtout et je tiens à préciser que la loi portant organisation et fonctionnement de notre profession n'a prévu nulle part l'élection par acclamation. Ce sont Hitler et Staline qui avaient pris l'habitude de se faire élire par ce biais. Il est pour moi évident que ces deux personnalités de l'histoire de l'humanité ne doivent pas être une référence dans



une démocratie. L'élection par acclamation est une culture du passé sombre de l'histoire de l'humanité », regrette Me Fahmi Said Ibrahim.

Il poursuit : « Un électeur a le droit de voter nul, le respect du droit de l'électeur est fondamental. Dans le cas d'espèce, le bâtonnier a privé les avocats de participer au vote, c'est regrettable. C'est la raison pour laquelle, les 27 avocats présents, moi y compris, choqués par cette manière de faire, avons décidé d'organiser l'assemblée générale et élu Me Tadjidine Bâtonnier avec sa liste », souligne-t-il. Et d'ajouter que « l'article 33 de la loi est très claire, le candidat doit avoir prêté serment au moins depuis trois ans. Je connais très bien Me Mohamed Abdoulwahabi, c'est un brillant

juriste, un très bon magistrat doté d'une expérience solide, plusieurs fois ministre, directeur de cabinet de l'ancien président Sambi chargé de la défense, ancien président de l'île, il a eu un parcours bien rempli. Mais, il a prêté serment depuis deux ans seulement. À ce titre, sa candidature est irrecevable. Enfin, faut-il rappeler que la qualité d'ancien magistrat exempte uniquement l'obligation du stage et ne pouvait être stagiaire ».

De son côté, Me Atick Youssouf, membre du bureau sortant, parle d'une ambiance très amère qui prévalait à la salle le jour de l'élection, soit dimanche dernier. « Pour les avocats que nous sommes, c'est simplement regrettable de voir les agissements de certains de nos



confrères. Mais rappelons-nous qu'en 2017, Mzimba était élu sans contradiction et on a vu tout l'arsenal qui était mis en place pour bloquer ses actions. Donc Abdouloihabi peut-être contrarié au départ et remplir son mandat pour l'intérêt de tous. Je lui fais confiance », explique Maître Aticki Youssouf.

Concernant la candidature de Maître Tadjidine Ben Mohamed, notre interlocuteur montre que « malheureusement ça n'a pas pu prospérer puisque ayant été rejetée par le bureau qui conduisait les élections pour motif que deux courriers ont été envoyés pour le même objet, les deux ont été adressés à des inconnus et le deuxième qui remplace la première n'ayant pas rempli le

nombre exigé par la loi ».

Avocat au barreau de Moroni, Me Fahardine s'est référé aux textes pour réagir. « Il me semble juste de dire qu'aucun texte régissant notre profession, n'a prévu un vote par acclamation. Le seul article qui parle des élections du conseil de l'ordre est l'article 33 de notre loi et celui-ci prévoit une seule procédure, le vote plurinominal à bulletin secret. Je pense donc que le bâtonnier sortant Me Mzimba n'avait pas ce pouvoir à déclarer un des nôtres par sa propre acclamation comme étant le bâtonnier de tout un ordre, c'est une première, surtout en assemblée générale électorale », dit-il.

Nassuf Ben Amad

## ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

## Mohamed Abdouloihabi : "Il n'y a qu'un seul bâtonnier et c'est moi"

Suite à l'élection controversée du bâtonnier, Me Mohamed Abdouloihabi a tenu une conférence de presse hier mercredi pour mettre les points sur les « i ». Ce dernier affirme qu'il n'y a pas deux bâtonniers et que c'est lui qui est élu.

Devant la presse, le bâtonnier « acclamé » par le bureau sortant Me Mohamed Abdouloihabi a étalé en long et en large la question de l'élection du conseil de l'ordre des avocats. Cet ancien magistrat a commencé par les questions techniques. « Il faut savoir que trois listes faisant une ont été déposées. Il s'agissait de deux listes présentées par Me Tadjidine Ben Mohamed et celle conduite par

Me Mohamed Abdouloihabi. Après l'examen des candidatures, la commission électorale a décidé de rejeter la double candidature de Me Tadjidine Ben Mohamed et de retenir la mienne. Cette motivation du rejet de la candidature de Me Tadjidine Ben Mohamed est fondée sur le fait que les lettres de candidature de ce dernier n'ont pas été adressés à l'instance désignée par la loi pour les recevoir, selon la commission », dit-il, avant de préciser que « la commission a estimé qu'il n'y avait qu'une seule candidature valide, la mienne et a décidé de la soumettre aux voix. C'est alors, que Me Tadjidine et ses colistiers ont soulevé une vive protestation allant jusqu'à demander l'annulation également de la liste retenue. Selon eux,

l'article 33 de la loi précitée ne permettait pas à Me Mohamed Abdouloihabi de conduire une liste à l'élection ordinale puisqu'il lui aurait fallu remplir trois années d'exercice au barreau après sa prestation de serment tenue en 2018 ».

Selon cet ancien ministre, seule l'assemblée générale convoquée par le conseil de l'ordre et présidée par le bâtonnier sortant a pu légalement prendre des résolutions qui engagent l'ensemble des avocats. « En dehors de cette assemblée générale, toute autre réunion qui n'aura pas convo-

qué l'ensemble des avocats, qui n'aura pas non plus laissé un délai raisonnable entre la convocation et la tenue de ladite réunion n'est autre qu'une causerie entre camarades de classe », dit-il.

Ce dernier se dit choqué de voir sur les réseaux sociaux qu'il y a eu une autre assemblée générale des avocats qui aurait élu un autre bâtonnier en la personne de Me Tadjidine Ben Mohamed. « Nous tenons à éclairer l'opinion sur le caractère irrégulier de cette assemblée générale et de la prétendue

élection qui s'y est déroulée », poursuit-il. Me Abdouloihabi fait confiance en la justice et a montré sa disponibilité à laisser une juridiction supérieure trancher le conflit. « Il eût suffi à mes contradicteurs, s'ils se disent juristes, de porter le contentieux devant le juge », lance-t-il, avant d'affirmer que « avant que mon adversaire se prépare à envoyer un recours ce qui est normal, il n'y a pas deux bâtonniers, seul un bâtonnier élu et c'est Mohamed Abdouloihabi ».

Nassuf Ben Amad



### Communiqué

La SONELEC informe que les travaux de ses groupes électrogènes d'Itsambouni sont achevés et elle porte à la connaissance de son aimable clientèle la reprise de son programme de distribution de l'électricité à partir de ce 17/11/2020. Les régions seront alimentées de 16h00 à 00h00 et Moroni en permanence.

La SONELEC s'excuse des désagréments causés ces derniers temps par des pannes techniques perturbant fortement la distribution.

## SOCIÉTÉ

# Ouverture d'une enquête après la mort « naturelle » du prisonnier Soulé

*Suite à la mort « naturelle » du prisonnier Ibrahim Mhadjou, alias Soulé, à la maison d'arrêt de Moroni mardi 24 novembre dernier, le procureur de la République a annoncé devant la presse l'ouverture d'une enquête.*

Devant la presse ce mercredi 25 novembre, le procureur de Moroni est revenu sur les circonstances de la mort d'Ibrahim Mhadjou, un ancien gendarme qui était détenu à la maison

d'arrêt de Moroni pour une affaire d'agression sexuelle. Déclaré mort le mardi 24 novembre dernier, cet homme âgé d'une quarantaine d'année est mort naturellement selon le parquetier qui affirme avoir insisté pour voir le corps afin de lever tout mystère. « C'était à 14 h 37 que j'ai appris la mauvaise nouvelle. J'ai ensuite alerté les autorités concernées comme le veut la procédure. Après l'examen préliminaire du corps effectué par un médecin, il en est ressorti qu'il est mort naturelle-

ment ». Connu de la Maison d'arrêt de Moroni où il n'était pas à son premier séjour, le regretté était incarcéré, cette fois, pour un délit d'agression sexuelle. Il a été jugé pendant les audiences spécialisées d'agression sexuelle du mois d'août dernier, à l'issue desquelles il a écopé 5 ans de prison ferme.

D'après nos informations, ce père de famille faisait partie des prisonniers qui voulaient prendre la fuite le soir du 15 novembre dernier, pendant la rencontre Comores-

Kenya dans la capitale, Moroni. Mal lui en pris, il a été appréhendé par les forces de l'ordre, avec 12 autres codétenus qui sont depuis enfermés dans une cellule isolée. Selon toujours des sources concordantes, ils auraient été violemment tabassés par les hommes en treillis. Une pratique très courante et qui reste hélas impunie.

Selon les témoignages, il est tombé malade, pris de convulsions. Les alertes de ses codétenus n'ont pas convaincu les pénitenciers,

insensibles à la souffrance de la population carcérale en général. Mais toutes ces informations qui corroborent parfaitement les conditions de détention dans les prisons du pays, sont balayées d'un revers de la main par le procureur de la République, pour qui Ibrahim Mhadjou est passé de la vie à trépas à cause d'une vulgaire maladie de la peau. Une enquête est ouverte pour plus d'éclaircissements.

Andjouza Abouheir

## AFFAIRE DES GRAFFITIS ANTI-AZALI SUR LES MURS À MOHÉLI

# Un à six mois de prison ferme contre les militants du M17

*L'audience publique sur l'affaire des tracts et graffitis contre le président Azali s'est tenue hier mercredi au tribunal de première instance de Fomboni. Le procureur a requis un à 6 mois de prison ferme contre les militants du Mouvement du 17 février (un groupement politique d'opposition réclamant le respect de l'accord de réconciliation nationale signé le 17 février 2001). Le délibéré est attendu pour ce vendredi 27 novembre.*

Après avoir passé 72 h au commissariat de police et deux nuits à la maison d'arrêt de Badjo, les membres du Mouvement de 17 février comparaissent hier matin devant le tribunal correctionnel de Fomboni. Seul

Ben Massoundi Darouèche a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Ce dernier affirme avoir récupéré un

sac rempli de tracts et baume venant de Mayotte au stade de Basket de Djoiezi et avoir écrit par la suite sur

les murs du côté Djoiezi vers Bandar es Salam. « Je reprenais souvent les slogans sur les tracts pour les reporter sur les murs », reconnaît-il devant le tribunal.

Les autres, Mohamed Archad, Cissé, Bouchra El-karim, Ahmed Andjilane (Anvion) ont tous plaidé non coupable des faits qui leur sont reprochés. Leur avocat Maître Yssouf Imal, a défendu qu'aucun élément ne prouve les faits dont sont accusés ses 4 clients. Et pour Ben Massoundi, il estime que ce sont des faits minimes et ne méritent pas des sanctions sévères.

Pour le procureur de la République, l'acte de déshonneur sur la personne du chef de l'État et des autorités de l'île, et l'atteinte à l'ordre public sont constitués, c'est ainsi qu'il a requis un mois de prison

ferme contre Mohamed Archad, 3 mois contre Ben Massoundi et Anvion, et 6 mois contre Cissé. Le délibéré est prévu pour ce vendredi 27 novembre et le mandat de dépôt n'est pas levé. Ils vont donc passer leur 3ème nuit de maison, malgré la demande de mise en liberté introduite par l'avocat.

Pour rappel, ces militants du M17 sont poursuivis en justice pour avoir tagué les murs de Fomboni par des slogans hostiles au président Azali Assoumani, où on pouvait lire notamment « Azali nalawé » (Azali dégage) ou encore « 3 x 7 » une manière pour les détracteurs du régime de rappeler que la l'année butoir est le 2021, pour la fameuse tournante d'Anjouan de l'élection présidentielle.

Riwad



Palais de justice de Mohéli

## MORT DE DJAZA :

# Le parquet ne dément pas la thèse criminelle

*Des images du corps sans vie d'Ahmed Djaza circulent sur internet depuis le soir du samedi 21 novembre dernier. Sur ces photos réalisées dans le besoin de l'enquête, l'on voit des ecchymoses sur le corps de l'ancien président de la Ceni. Ce qui, aux yeux de l'opinion, crédite la thèse d'un assassinat. Le procureur de Moroni qui réagissait à propos de la fuite des dites images, n'a pas démenti. Bien au contraire, il annonce l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs de cette fuite.*

Suite à la divulgation des photos d'Ahmed Djaza sur les réseaux sociaux le week-end dernier, le procureur de la République a annoncé devant la presse, mercredi dernier, l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs de la fuite de ces images censées rester confidentielles, entre les enquêteurs. Ces images révèlent

des ecchymoses sur le corps de l'ancien président de la commission électorale, retrouvé mort dans son cabinet au matin du samedi 2 mai dernier. Ce qui crédite la thèse d'un assassinat. D'ailleurs, le procureur de la République ne l'a pas démenti.

Il a de prime abord rappelé que le certificat médical effectué par le médecin légiste de Djaza « n'a pas été affirmatif ni sur la thèse criminelle, ni sur celle d'une mort naturelle ». « Les circonstances de sa mort n'ont pas été clarifiées. Donc j'ai jugé utile d'ouvrir une enquête » pour démêler le faux du vrai. Sauf qu'avant le bouclage de ladite enquête, voilà que des pièces à conviction atterrissent sur le web. Ce qui irrite le parquetier, et heurte une partie de l'opinion.

D'après toujours le conférencier, cette fuite est vraisemblablement du fait des enquêteurs. L'enquête en question était, dans un premier temps, confiée à la police nationale. Un peu plus tard le procureur de

Moroni l'a dessaisie pour la confier à la gendarmerie. A lire entre les lignes, c'est sur ces deux institutions que se basera l'enquête pour connaître le ou les auteurs de cette fuite qui « porte atteinte à la dignité du défunt » pour reprendre les termes de Mohamed Abdou, le procureur.

Rappelons que des pages Facebook proches du régime s'adonnent à cœur joie à diffuser des images censées rester secrètes, notamment des auditions à la gendarmerie des personnalités critiques au pouvoir.

Andjouza Abouheir



Mohamed Abdou procureur de la République

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## COVID-19 :

## Subdivision des salles de classe à l'Université

Comme prévu, les établissements scolaires du pays vont rouvrir les portes le 30 novembre prochain. Et en raison de la covid-19, le ministère de l'éducation a dû annoncer certaines dispositions comme celle de limiter l'effectif dans les salles de classe, entre 25 à 30 étudiants.

Les enseignants ont effectué la rentrée des classes le 23 novembre dernier. Lundi 30 novembre sera le tour des élèves de reprendre le chemin de l'école. Dans un contexte du coronavirus, des nouvelles restrictions, comme limiter l'effectif à 30 élèves par salle et d'autres mesures sont prises par le ministère de l'éducation nationale afin de privilégier la poursuite de l'enseignement dans une période dominée par la Covid-19. Sur ce point, le port de masque en milieu scolaire est obligatoire. « Bien que

cette maladie fait que nous bouleversons certaines tendances, certains dispositifs restent invariables comme l'emploi du temps. Les cours vont se faire le matin comme l'après-midi. Mais l'effectif des élèves doit se limiter de 25 à 30 élèves dans les salles », explique Moindjié Mohamed Moussa, le ministre de l'éducation nationale. Interrogé sur le surnombre des étudiants à l'Université des Comores, le ministre annonce qu'ils vont diviser les classes en deux. « Avant on n'avait qu'une salle de classe pour la Licence 1. Maintenant, on va avoir un L1-1, L1-2 et L1-3. Tout cela pour respecter les consignes sanitaires », avance-t-il, avant d'ajouter que « cela permettra davantage aux étudiants de bénéficier normalement leurs heures des cours ».

Également cette année, le ministère de l'éducation veut engendrer une stratégie de lutte contre les vio-

lences sexuelles dont les plus fréquentes sont des viols sur mineurs. Pour le ministre, il s'agit d'une maladie aussi dangereuse que la Covid-19 et exhorte ainsi les établissements scolaires à veiller sur les comportements des enseignants et leurs élèves. « C'est un combat où chacun doit apporter sa part de contribution pour vaincre le fléau », dit-il avant de rebondir sur la question des écoles privées nécessitant l'appui financier de l'État (656 millions de francs) pour pouvoir effectuer la prochaine rentrée. « Le gouvernement étudie encore ce dossier. Il se peut même que cette enveloppe financière intervienne après la rentrée. En tout cas, le gouvernement va honorer sa promesse », dit-il.

Sur ce, le gouvernement n'a pas que ce dossier sur la table. D'autres projets comme celui de la réhabilitation des établissements scolaires



Les étudiants devant le campus de Mvouni ( Photo d'archive)

du pays pour répondre aux normes exigées par le ministre est toujours en attente. Les partenaires de ce projet dont la mise en œuvre est prévue en 2021 sont les Emirats Arabes Unis, la France et l'UNICEF. Environ plus de 90 écoles primaires,

collèges et lycée en bénéficieront. Et c'est un autre projet que celui du Bundo la Malezi lancé le 23 novembre dernier dont le début des travaux est prévu en janvier 2011.

Kamal Gamal

## ECONOMIE

## Quel écosystème entrepreneurial pour les Comores ?



Dans le cadre de la semaine de l'entrepreneuriat, Global Entrepreneurial Network (GEN) a réuni les acteurs de l'écosystème autour d'une table ronde à l'UCCIA. Le but de cette conférence est de parler de l'entrepreneuriat aux Comores.

"Quel écosystème entrepreneurial pour les Comores ? », tel est le thème exposé autour d'une table ronde impliquant le monde de l'entrepreneuriat aux Comores. Cette visioconférence avait pour but de faire la mise en place d'un dialogue inclusif regroupant toutes les parties prenantes travaillant autour de l'entrepreneuriat aux Comores, les entrepreneurs, les incubateurs, les espaces de cowork-

king, les business angels, les banques, le secteur privé et public ainsi que les partenaires au développement des Comores. Au total, 7 panelistes ont fait le tour de la question.

A cet effet, la directrice de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI), Nadjati Soidiki est intervenue sur l'aspect du GEN, sur les difficultés rencontrées entre les entrepreneurs et les investisseurs et sur le rôle que joue l'ANPI dans l'écosystème. « Ce programme réunit 180 pays dont les Comores. Il vise à faciliter la création et le développement d'une entreprise. Elle favorise la collaboration et les initiatives transfrontalières plus approfondies entre les entrepreneurs, les investisseurs, les chercheurs, les décideurs et les organisations de soutien à l'entre-

preneuriat », montre-t-elle, avant d'ajouter que « le GEN (Global Entrepreneurial Network, Ndlr) s'emploie à alimenter des écosystèmes de démarrage et d'échelle plus sains qui créent plus d'emplois, éduquent les individus, accélèrent l'innovation et renforcent la croissance économique. Chez nous à l'ANPI, nous accompagnons les investisseurs et ainsi que les entreprises ».

Quant à Djamil Boinali, responsable d'Innovlab et représentant de la Chambre de commerce, il a saisi l'occasion pour parler des programmes lancés au niveau de la CCI (Chambre de commerce insulaire) comme la CACOM (Cour d'arbitrage des Comores) mais plus particulièrement le programme d'incubation pour accompagner les entrepreneurs ainsi que les difficultés rencontrées par ces derniers et le rôle de la CCI dans l'écosystème. D'autres comme le MODEC ou la plateforme des jeunes entrepreneurs ont expliqué à leur tour la facilitation et le plaidoyer pour les réformes administratives et institutionnelles à travers le dialogue public privé ou social et la mise en place de politique pour accompagner l'entrepreneur vers une activité décente à l'exemple de la plateforme de dialogue public privé.

Pour couronner le tout, une cérémonie de remise de prix a été organisée pour attester les lauréats des startups. Arrivé en premier, le projet Kwassa Safari a eu 7 millions de nos francs de donation du ministère de tutelle, plus 2000 dollars du PNUD. Les deux autres ont reçu chacune la somme de 2000 dollars offerte par le PNUD.

Andjouza Abouheir

## NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU PARLEMENT

## Mohamed Ahmed remplace Maulice Chams-Edine

Mohamed Ahmed Assoumane est le nouveau secrétaire générale de l'Assemblée Nationale. La passation eu lieu hier mercredi avec une visite guidée dans tous les services de l'institution.

L'Assemblée Nationale a un nouveau secrétaire général en la personne de Mohamed Ahmed Assoumane. Il vient de succéder à Chams-Edine Maulice. Après avoir été à la tête du secrétariat général du ministère des affaires étrangères, il reste convaincu qu'il s'agit d'une lourde responsabilité et que les tâches ne seront pas faciles. « Je ne suis pas venu avec un programme spécifique. Je viens appliquer avec la collaboration du président de

l'Assemblée Nationale ainsi que tous les agents de cette institution les textes qui régissent le parlement », avance-t-il, avant de préciser qu'il est venu apporter son expérience pour l'efficacité du travail parlementaire.

Mohamed Ahmed Assoumane affirme qu'il est là pour appliquer scrupuleusement les instructions des présidents de la République et de l'Assemblée. Nouveau dans cette institution, le nouveau secrétaire affiche sa volonté de découvrir petit à petit et souhaite avoir le soutien de tout le monde pour pouvoir accomplir son travail dans les meilleures conditions.

Ibnou M. Abdou



## CŒLACANTHES / ARAB CUP OF NATIONS 2021 :

## La FIFA dévoile le format de la compétition

Annoncé en juin dernier, le tournoi panarabe prévu par la FIFA fin 2021 au Qatar devient de plus en plus limpide. L'institution de Zurich vient de dévoiler le format de la compétition. L'Arab Cup of Nations se déroulera en deux phases et regroupera tous les 22 pays membres de l'Union of Arab Football Associations (UFAA).



Prévue du 1er au 18 décembre 2021 au Qatar, l'Arab Cup of Nations est une compétition test en vue de la préparation de la Coupe du Monde 2022. Une levée de rideau avant le mondial qatarien. Elle impliquera 22 équipes d'Asie et d'Afrique. Membre de l'UFAA, les Comores seront bel et bien du

rendez-vous. « Nous sommes ravis que les 22 équipes du monde arabe aient accepté de participer à la FIFA

Arab Cup 2021, qui se déroulera dans sept des huit stades de la Coupe du Monde 2022 », a déclaré

le Président de la FIFA, Gianni Infantino.

Cinq mois après avoir été validé par le Conseil de la FIFA, son format est désormais connu. Le tirage au sort du tournoi devrait avoir lieu à Doha en avril 2021. La phase finale de l'Arab Cup sera composée de 16 équipes. Les 10 pays les mieux classés selon le classement mondial FIFA d'avril 2021 se qualifieront automatiquement pour la phase finale. Les 12 pays restants membres de l'UFAA se disputeront les six places restantes dans une sorte de play-off. Les 16 équipes qui participeront à la phase finale seront réparties en quatre groupes.

Actuellement classées à la 132<sup>e</sup> place au Classement FIFA, les Comores passeront certainement

par la phase des play-off. Pour espérer faire partie des dix équipes qualifiées d'office, les Cœlacanthes doivent figurer dans le Top 60 mondial. Une opération presque impossible avec seulement deux rencontres prévues d'ici la date du tirage au sort. Prévue en dehors des fenêtres FIFA, l'Arab Cup 2021 concerne en théorie des joueurs locaux sur le modèle du CHAN africain.

Les 22 pays concernés : Algérie, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Emirats Arabes Unis et Yémen.

Boina Houssamdine

## FOOTBALL : COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

## Le quatuor arbitre comorien de la Fifa, de retour, tête haute

La période des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2021, reportée en 2022) bouscule sportivement les arbitres de la Caf et la Fifa. Les 23<sup>e</sup> hommes sur le terrain comorien avaient dirigé le face-à-face retour entre la brave warriors de Namibie et les Aigles de Mali, en mi novembre 2020. Amaldine, Dalma, Kinkon et Soighir ont regagné le bercail, tête haute, et expliquent une expérience qu'ils qualifient d'enrichissant.

La Confédération Africaine de Football (Caf) et la Fédération Internationale de Football Association (Fifa) ont sollicité les services des arbitres internationaux comoriens pour le duel retour (Namibie # Mali), comptant pour les éliminatoires de la Can 2022. Les Aigles ont dominé la partie et se qualifient. L'arbitre central Dalma Sombe pense avoir vécu une expérience enrichissante : « Nous avons passé un agréable séjour. L'accueil était chaleureux.

L'ambiance du terrain était bonne. Les supporters respectifs et les adversaires ont exprimé un fair-play exemplaire. Le problème encombrant vécu réside sur la communication entre nous [Quatre arbitres comoriens en service, ndlr]. Nos micros sont quasi défectueux. Nous demandons à la fédération de les remplacer ».

Les micro et écouteurs en question ont été offerts par la Fifa depuis six ans. C'est un message à peine voilé, adressé au Comité de Normalisation de la Fédération de Football des Comores (Ffc), haute instance coordinatrice de la discipline. Ces arbitres sont Dalma Adelaid Mohamed Sombe (central), Amaldine Soulaymana (1<sup>er</sup> assistant), Kinkon Ibrahim Mohamed (2<sup>e</sup> assistant) et Soighir Mohamed Athoumani (4<sup>e</sup> arbitre)

Avant l'admission de la Ffc à la Caf/Fifa en 2005, le pays disposait déjà des arbitres compétents. Mais, à l'époque, les compétitions africaines étaient limitées. Aujourd'hui, avec l'extension de la Can et l'avè-

nement du Championnat d'Afrique des Nationaux, ouvert aux éléments locaux, de la Ligue des Champions et de la Coupe de la Confédération, tout s'accélère. Les compétitions s'intensifient. Les arbitres de la Caf/Fifa sont beaucoup sollicités.

Ils sont dynamiques. « Nous avons des arbitres qui ont des compétences confirmées. Personnellement, j'ai dirigé, au titre d'Arbitre central à Saint-Denis, la demi-finale des Jeux des îles de l'Océan indien (Réunion # Seychelles). Il n'y avait aucune

contestation. Tout s'est bien passé », s'exalte le président de la Commission Nationale des Arbitres, Zeodine Abdou.

Bm Gondet



Arbitres comoriens.

**Pharmacie de garde**  
El Bobah Hadoudja: 773 13 89

**Prières aux heures officielles**  
Du 26 au 30 Novembre 2020

Lever du soleil:

05h 32mn

Coucher du soleil:

18h 17mn

Fadjr : 04h 19mn

Dhouhr : 11h 58mn

Ansr : 15h 32mn

Maghrib: 18h 20mn

Incha: 19h 34mn



## AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute 1 VNU Specialist(e) National(e) Analyste au Programme

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

\* Poste VNU Spécialist(e) National(e) Analyste au Programme

<https://www.unv.org/calls/COMR000043-8211>

Date de début de Publication : 16 novembre 2020

Date limite dépôt des candidatures : 29 novembre 2020

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

# Haifaou Younoussa : " Cette victoire va m'ouvrir les portes à des opportunités de recherche post doctorale "

*Spécialisée dans l'identification des anomalies chromosomiques et moléculaires liées aux troubles du développement du sexe dans la période prénatale et post-natale au Sénégal, Haifaou Younoussa est lauréate dans le cadre du programme pour les femmes et la science de la fondation L'Oréal en partenariat avec l'Unesco. Un prix décerné pour la 11ème année consécutive. Ce prix est attribué à 20 jeunes femmes qui travaillent dans le domaine médical et biologique et qui explorent de nouveaux territoires scientifiques en phase avec les besoins du continent. Interview.*



**Question : Vous venez de remporter le 11ème prix des jeunes women science quel est votre sentiment ?**

**Haifaou Younoussa :** Je suis très contente de remporter le prix l'Oreal-UNESCO et surtout de représenter à la fois mon pays les Comores et l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

**Question : Votre recherche portait sur quoi et quels sont vos objectifs aujourd'hui en tant que lauréate ?**

**H.Y :** Mes travaux portent sur la recherche et l'identification des anomalies chromosomiques et moléculaires chez les enfants atteints des troubles du développement sexuel. C'est-à-dire ambiguïtés sexuelles ou enfants asexués. En tant que lauréate du prix l'Oreal-UNESCO pour la femme et la science, je compte atteindre mes objectifs en terminant ma thèse de PhD et continuer dans le domaine de la recherche.

**Question : Vous dites que vos recherches**

**portent sur l'identification des anomalies chromosomiques et moléculaires chez les enfants atteints des troubles du développement sexuel. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que cela veut dire ?**

**H.Y :** Les troubles du développement sexuel, ce sont les affections autrement appelées ambiguïtés sexuelles ou intersexués. Ce sont des anomalies qui affectent en grande partie les organes génitaux externes et il est impossible de les classer dans le genre masculin ou féminin. Mes travaux consistent à étudier les chromosomes et les gènes de ces enfants pour déterminer leur sexe réel. Ils consistent également à faire des analyses moléculaires pour étudier l'origine de ces complications.

**Question : Est-ce la première fois que**

**vous participez à un tel concours ?**

**H.Y :** Ce n'est pas la première fois que je participe à un tel concours. J'ai déjà postulé dans plusieurs offres de bourses pour financer mes recherches. Mais c'est la première fois que je gagne un très grand concours de cette envergure.

**Question : Quelle importance accordez-vous à cette victoire et quels sont vos rêves d'après ?**

**H.Y :** Cette victoire est la bienvenue, elle va me permettre de terminer mon doctorat et surtout elle va m'ouvrir les portes à des opportunités de recherche post doctorale. Après mon doctorat, je compte m'investir dans la recherche aux Comores surtout dans le domaine de la génétique et dans le domaine médical.

**Question : S'investir aux Comores dans le domaine de la recherche est votre rêve. Pensez-vous que le pays a les moyens pour accueillir de telles recherches ?**

**H.Y :** Actuellement je ne pense pas qu'on a les outils pour ces travaux de recherche, mais je reste convaincue qu'on a les capacités nécessaires pour initier la génétique médicale dans notre pays. J'espère qu'on aura l'aide et l'accompagnement de notre gouvernement.

**Question : Vous avez effectué toute votre scolarité dans l'archipel. Comment est-ce que vous qualifiez cette distinction parmi les 300 candidats ?**

**H.Y :** Ils sont nombreux, les compatriotes comoriens qui ont fait leurs études aux Comores

et qui ont réussi à l'étranger. Les écoles et les Universités comoriens ont les compétences nécessaires pour former des excellents chercheurs. Il suffit d'un peu d'attention de notre gouvernement et d'accompagnement pour se distinguer dans notre continent.

**Question : Auriez-vous un message à transmettre à la jeunesse Comorienne.**

**H.Y :** A la jeunesse comorienne, je leur dirais que les seules limites qui s'imposent à nous ce sont les limites que nous nous fixons nous-mêmes. Le pays a besoin de la jeunesse comorienne. Il a besoin de la femme comorienne pour avancer. Donc nous devons croire en notre pays, croire en nos compétences et surtout croire en nos rêves et les réaliser.

Propos recueillis par A.O Yazid

## Qui est Hayifaou Younoussa ?

Née à Iconi Hayifaou Younoussa est âgée de 27 ans. Après son baccalauréat obtenu à l'école Ibn-Khaldoun de Vouvouni, elle a continué sa licence à l'Université des Comores et à fini avec un diplôme de Science de la Vie en 2015. Elle part au pays de la Teranga (Sénégal) pour poursuivre son parcours universitaire. Elle obtient alors son Master en génétique en 2018, et est actuellement en troisième année de thèse de PhD en génétique médicale, Spécialité : cytogénétique.

## APPEL A CANDIDATURE

### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

#### Projet d'appui à la Performance et la Gouvernance de l'Education aux Comores (PGEC – Bundo la Malézi)

#### Avis de recrutement pour le poste de Responsable Technique Régional

Le Gouvernement comorien a obtenu un financement de l'AFD d'un montant de 6 millions d'euros en vue de mettre en œuvre le Projet « Bundo la Malezi » en appui à la Performance et à la Gouvernance de l'Education aux Comores (PGEC 2019-2023). Ce projet vise à favoriser l'accès à un enseignement de qualité pour la jeunesse comorienne dans l'optique de faciliter à terme son insertion économique en améliorant : (i) la performance des établissements et la participation citoyenne ; (ii) la gestion du système en renforçant les capacités du Ministère de l'Education Nationale (MEN) et de l'IGEN.

Le MEN (Maitrise d'Ouvrage du projet) est responsable de la préparation, l'exécution et la validation des volets techniques. La gestion administrative et financière et le suivi-évaluation sont confiés à une cellule de gestion de projet (CGP-Bundo la Malezi) qui est mise en place et recrutée spécifiquement pour ce projet. Elle est composée d'un coordinateur en liaison avec la Maitrise d'Ouvrage et de spécialistes dans les domaines de la gestion administrative et financière, la passation de marchés, le suivi-évaluation et la communication. La cellule est logée au MEN.

Au niveau insulaire, les activités du projet seront relayées par un(e) Responsable Technique régional(e) qui travaillera en étroite collaboration avec le Comité Régional de Suivi placée sous la responsabilité du délégué régional à l'éducation. Le/la Responsable Technique Régional (e) du projet fait partie du personnel du projet et sera traité en tant que tel.

Les termes de référence complets sont à retirer à l'adresse suivante :

• **Projet Bundo la Malézi –Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique – Moroni, Route de la Corniche, du lundi au jeudi de 09h à 15h00 et du vendredi au samedi de 09h00 à 11h.**

• **Direction Régionale du Ministère de l'Education Nationale (Grande-Comores, Anjouan, Mohéli), du lundi au jeudi de 8h 00 à 14h 00 et du vendredi au samedi de 8h00 à 11h.**

Le dossier de candidature devra être adressé à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale sous pli fermé portant la mention « **Recrutement du Responsable Technique Régional (e) de (précisez l'île pour laquelle vous postulez)** du projet PGEC « Bundo la Malézi ».

Il devra être déposé à l'adresse :

**La Direction Régionale du Ministère de l'Education Nationale de l'île, au plus tard le mardi 15 décembre 2020 à 12h00. La candidature se fera sur une seule île.**

L'enveloppe portera la mention suivante :

**Recrutement pour le Poste de Responsable Technique Régional (e) de (précisez l'île) du Projet PGEC « BUNDO**

**LA MALEZI ».**

**Le dossier de candidature devra contenir :**

- Un CV
- Une lettre de motivation
- Des copies certifiées des diplômes et des attestations mentionnées dans le CV
- Les attestations de service ou preuves attestant de l'expérience professionnelle du candidat
- Noms, prénoms et coordonnées (téléphone et mail) de 3 personnes de référence.

Les dossiers remis après le délai et/ou incomplets seront éliminés.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

**La procédure de sélection**

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
- Une phase de sélection par une interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par l'AFD pour déterminer le candidat à retenir pour le poste.
- Si besoin le jury pourra décider d'organiser une 3ème phase

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés